



Pendant le développement de l'entreprise

Quelles sont les conséquences de la réforme des retraites sur les salariés ?

La loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la Sécurité sociale pour 2023 a porté la nouvelle réforme des retraites. Depuis, celle-ci a connu un report jusqu'au 1^{er} janvier 2028 mais reste toujours en vigueur.

ANALYSE DE L'EXPERT

Une réforme des retraites entre contraintes et nouvelles opportunités



Quelles sont les nouveautés de la réforme ?

Trois points essentiels à retenir.

1. Le report de l'âge légal de la retraite de base à 64 ans

L'âge légal sera relevé progressivement de 62 ans à 64 ans pour tous les assurés nés à compter du 01/09/1961.

Les impacts pour le chef d'entreprise

- Facteur santé des salariés.
- Allongement du maintien des salariés en fin de carrière.
- Évolution du passif social de l'entreprise.
- Décalage cession d'entreprise pour bénéficier des exonérations pour départ à la retraite.

Les questions que doit se poser le chef d'entreprise

- Identifier tous ses salariés des générations 1961 à 1968.
- Calculer le poids du passif social et mettre en place un contrat Indemnités Fin de Carrière (IFC) au sein de l'entreprise (voir fiche sur les IFC).

2. Accélération du nombre de trimestres à valider pour percevoir une retraite de base à taux plein

- La durée d'assurance serait relevée d'un trimestre minimum tous les ans pour les générations entre septembre 1961 et 1972.
- La durée d'assurance atteindra 43 ans (172 trimestres) pour les assurés nés à compter de 1965 au lieu de 1973 dans le calendrier précédent.

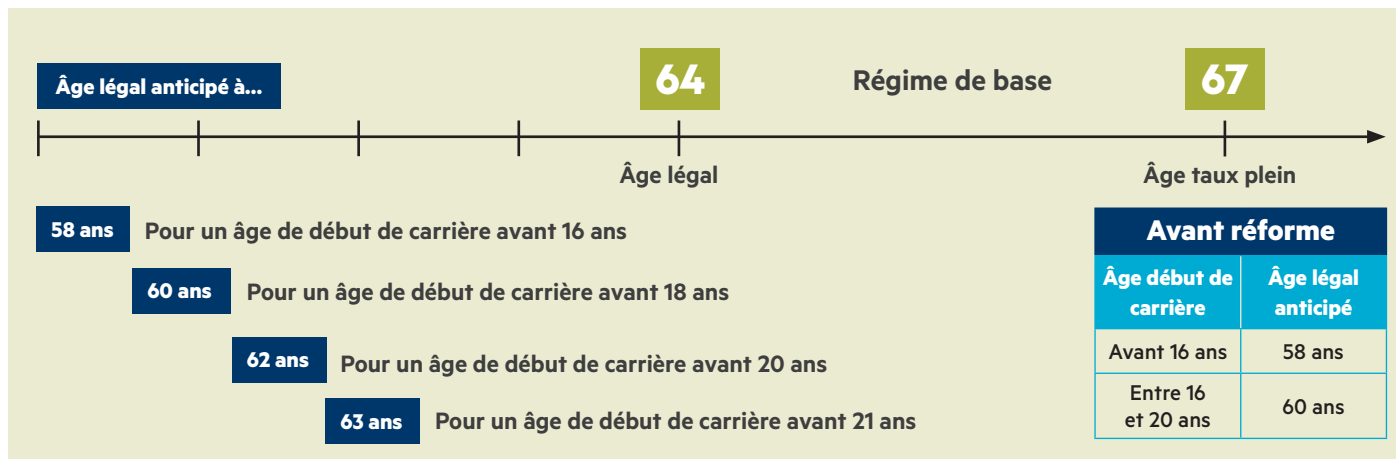
Les impacts pour le chef d'entreprise

- Maintien des salariés en activité pour atteindre le taux plein.
- Demande de mise en place du dispositif de la retraite progressive par le salarié pour atteindre le nombre de trimestres désormais augmenté (voir fiche sur la retraite progressive).
- Demande de mise en place du dispositif de Cumul Emploi-Retraite pour augmenter la retraite.

Les questions que doit se poser le chef d'entreprise

- Identifier tous ses salariés des générations 1961 à 1971, et plus particulièrement les générations entre 1963 et 1969.
- Informer ses salariés sur les dispositifs de retraite progressive et de Cumul Emploi-Retraite.

3. Le dispositif de Départ Anticipé pour Carrière Longue (DACL) est étendu pour partir avant l'âge légal de 64 ans (attention : suspendu jusqu'au 1^{er} janvier 2028).



Les impacts pour le chef d'entreprise

- Donner la possibilité à certains salariés de partir avant 64 ans.
- Alléger la masse salariale.
- Remplacer les salariés atteints par la pénibilité au travail.

Les questions que doit se poser le chef d'entreprise

- Identifier tous ses salariés de la génération 1964 (60 ans en 2024).
- Identifier ses salariés ayant été apprentis.
- Informer ses salariés sur la nécessité d'obtenir un relevé de carrière pour analyser les conditions éventuelles du bénéfice du dispositif DACL.



Le conseil de l'expert

Se faire accompagner pour informer ses salariés de la nouvelle réforme des retraites. Faire bénéficier d'un Bilan de Protection Sociale (BPS) pour chaque salarié de son entreprise afin de le sécuriser dans la gestion de la fin de sa carrière.



CE QU'IL FAUT RETENIR

- ✓ La nouvelle réforme des retraites crée des interrogations légitimes pour les salariés.
- ✓ Afin de permettre de répondre aux attentes de ses salariés et de les sécuriser dans la gestion de la fin de leur carrière, le dirigeant se doit de les informer sur les évolutions de leur retraite.
- ✓ Offrir un Bilan de Protection Sociale à chaque salarié qui le souhaite est un gage de sérénité sociale dans l'entreprise.